



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-12-08

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 15 décembre 2022

Débat d'orientation budgétaire 2023

DATE DE CONVOCATION

09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 25

Nombre d’absents : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 33

Vote

Ayant voté pour 33

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2022 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, François THOUROUDE, Tiphaine BOISSON, David MOAN, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Etaient représentés :

Françoise LOUEDEC à Patricia HENAFF, Françoise MORVAN à Nathalie BATHANY, Brigitte DENIEL à Michel CORRE, Romain ABGRALL à Claudine ORVOEN, Raymond-Jean LAURET à Stéphane MICHEL, Julie MERCIER à Bernard NICOLAS, Aude BURGER-CUZON à Damien RIVIER, Loise QUERE à Claire LE VOT

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Débat d'orientation budgétaire 2023**Rapporteur :****Bernard Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le rapport présenté est annexé à la présente délibération.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat

Projet de délibération soumis à la :

Commission 1 FAGE 2020-2026 du 08 décembre 2022

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 08 décembre 2022

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 15 décembre 2022

**Le Maire,
Dominique CAP****Le secrétaire de séance,
Pascal JEULAND****CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Transmis à la Préfecture le 19 décembre 2022

Publié le 20 décembre 2022

Notifié le 20 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Affiché le

ID : 029-212901896-20221226-20221208-AR



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2023

SOMMAIRE

LE CONTEXTE NATIONAL	3
CADRAGE RESTROSPECTIF	4
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4
1.1. Produits de fonctionnement : Montants	4
1.2. Produits de fonctionnement : Structure.....	6
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6
2.1. Charges de fonctionnement : Montants.....	6
2.2. Charges de fonctionnement : Structure	7
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	8
4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	8
5. ETAT DE LA DETTE.....	9
ENJEUX ET ORIENTATIONS	10
PROSPECTIVES 2022-2031	11
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	11
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13
3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	14
4. INVESTISSEMENTS – PPI	15
ANNEXE : FOCUS RESSOURCES HUMAINES.....	17

LE CONTEXTE NATIONAL

L'année 2022 est marquée par une inflation exceptionnelle, accompagnée d'une hausse importante des prix de l'énergie et des denrées alimentaires fortement marquée par les conséquences de la guerre en Ukraine. De ce fait, les hypothèses de croissance, d'inflation, de déficit, de dépenses publiques ont fait l'objet d'actualisations.

Les moyens mis en œuvre pour défendre une économie désorganisée expliquent les nouvelles bases budgétaires présentées ci-dessous.

Le projet de loi de finances 2023 a été construit sur les bases suivantes :

- PIB +2,7%
- Une hypothèse de croissance de 1%
- Une inflation estimée à 5,3%
- Un déficit budgétaire de 5% du PIB en 2021

La **DGF** en 2023, est prévue à hauteur de 18,433 milliards d'euros pour le bloc local. Une enveloppe équivalente à l'année 2022 mais sur laquelle de grands changements sont opérés par rapport à sa répartition, en raison principalement des réformes sur les critères d'attribution.

L'année 2023 marque la fin définitive de la **taxe d'habitation** pour les **résidences principales**. Cette dernière ne concerne plus que les résidences secondaires.

CADRAGE RETROSPECTIF

L'objet de cette analyse rétrospective est de mettre en évidence, sur la période 2019-2022, l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les grands équilibres fondamentaux par l'examen des principaux indicateurs de gestion, que sont **l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette**.

Elle est réalisée à partir des comptes administratifs de la commune votés par l'assemblée délibérante et, sur la base d'une estimation pour l'année 2022.

L'**épargne nette** est le solde des recettes réelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements après couverture des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette. Son niveau constitue un **indicateur fondamental** pour analyser la situation financière d'une commune.

1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1 Produits de fonctionnement : Montants en K Euros

En K€	2019 CA	2020 CA	2021 CA	Evol° 21/22	2022 (E)	BP 2022 + DM
70 - Produits d'exploitation	1 856	1 517	1 090	+20.19%	1 310	1 298
73 - Impôts et Taxes	8 298	8 396	9 507	+1.66%	9 665	9 531
74 - Dotation - Subv. - Participations	2 217	2 138	1 657	-1.69%	1 629	1 643
75 - Autres Prod. Gestion courante	178	138	152	+248.58%	529	437
77 - Produits Exceptionnels	12	14	16	-37.33%	10	0
013 - Atténuation de Charges	31	49	5	+873.20%	53	68
TOTAL GENERAL	12 592	12 297	12 427	+6.18%	13 195	12 978

Les produits de fonctionnement 2022 devraient augmenter de 6,18% par rapport au CA 2021 soit une hausse de 768K€.

a/ Les **produits d'exploitation**,

La hausse des produits d'exploitation s'explique par une reprise à la normale des activités des services (locations de salle, animations jeunesse), mais surtout l'accueil de loisirs à Mona Ozouf qui a permis d'augmenter les capacités d'accueil et donc les recettes.

b/ Les **impôts et taxes** évoluent sous l'effet de la suppression de la taxe d'habitation qui en raison de la compensation par l'Etat a amené un basculement des recettes des compensations sur exonérations du chapitre 74 au chapitre 73 à compter de l'année 2021. Les droits de mutation ont de nouveau été importants sur l'année. Les autres montants - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), Taxe locale sur les enseignes, les publicités extérieures (TLPE) et la Taxe sur la consommation finale d'électricité - restent stables.

Tableau récapitulatif de la composition du chapitre Impôts et taxes :

Montants en K€

Libellé	2020	2021	2022
Droit d'enregistrement	513	701	570
Taxes Foncière & habitation	7 408	8 307	8 592
Détail des recettes :			
Taxe Foncier Non bâti	118	119	122
Taxe Foncier Bâti	3 154	5 864	6 125
Taxe Habitation	4 136	234	200
Coefficient correcteur		2 090	2 145
TLPE	49	44	45
FPIC	148	154	159
Dotation solidarité	18	3	20
TCFE	243	259	256
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	0	30	20
Autres	17	9	3
TOTAL	8 396	9 507	9 665

c/ S'agissant des **dotations et participations**, la Dotation Globale de Fonctionnement poursuit son recul même si celui-ci est moins prononcé que les années précédentes.

La Dotation Nationale de Péréquation subit une nouvelle baisse cette année (-13K€).

A cela s'ajoute la perte de la compensation sur la TH puisqu'elle est dorénavant englobée dans les versements de fiscalité.

d/ Concernant les **autres produits de gestion courante**, on constate une hausse de 248% des recettes par rapport à 2021, dont la raison principale est la clôture du budget de Kerdrevel avec un excédent de 379K€. Mais, il est important de constater également que les locations ponctuelles repartent à la hausse suite à la COVID.

e/ Les **produits exceptionnels** constatés en 2022 sont liés à l'encaissement de remboursements d'assurance sur les sinistres.

f/ Le montant des **atténuations de charges** revient au niveau des années antérieures à 2021, au travers du remboursement des indemnités journalières liées la maternité, pour les agents contractuels.

1.2 Produits de fonctionnement : structure

En K€	2019	2020	2021	2022
70 - Produits d'exploitation	15%	12.4%	8.77%	9.93%
73 - Impôts et Taxes	66%	68.8%	76.50%	73.24%
74 - Dotation - Subv. - Participations	17.7%	17.4%	13.33%	12.34%
75 - Autres Prod. Gestion courante	1%	1%	1.22%	4.01%
76 - Produits financiers	0%	0%	0.00%	0.00%
77 - Produits Exceptionnels	0%	0%	0.13%	0.08%
13 - Atténuation de Charges	0.3%	0.4%	0.04%	0.40%
TOTAL GENERAL	100%	100%	100%	100%

2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Charges de fonctionnement : Montants en K euros

En K€	2019 CA	2020 CA	2021 CA	Evol° 22/21	2022 (E)	BP + DM 2021
011 - Charges à caractère général	2 391	2 049	2 453	15.81%	2 841	3 014
012 - Charges de Personnel	4 929	4 809	5 081	5.42%	5 356	5 515
65 - Autres Charges Courantes	1 778	1 713	1 274	11.29%	1 418	1 431
014 - Atténuation de Produits	1 590	1 590	1 661	1.43%	1 685	1 690
67 - Charges Exceptionnelles	102	35	45	-94.60%	2	4
TOTAL GENERAL (hors 66)	10 790	10 196	10 515	7.49%	11 302	11 653

Le montant des dépenses de fonctionnement devrait être de 11 302K€ en 2022 comparer aux 10 515K€ de 2021, soit une différence de + 787K€, qui s'explique surtout par l'évolution des charges à caractère général, les charges de personnel et le versement de la subvention d'équilibre au budget CCAS qui dorénavant supporte l'intégralité des charges de fonctionnement de la Maison de la solidarité.

a/ L'analyse des **charges à caractère général** de 2022 montre une hausse de 15,81% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires.

b/ Les **charges de personnel** augmentent de 5.42% par rapport à 2021, en raison de plusieurs facteurs :

- Le versement de plusieurs indemnités chômage
- Le recours aux contractuels, dans un contexte sanitaire pas totalement revenu à la normale, pour les remplacements sur arrêt mais aussi sur des postes permanents faute de titulaires.
- La revalorisation des salaires avec les différentes hausses du SMIC et celui du point de l'indice en juillet.

c/ Les **autres charges de gestion courante** demeurent inférieures aux années 2019-2020, où pesaient encore la participation au déficit de la caisse des écoles, mais augmentent de 11,29% par rapport à 2021. La participation au budget du CCAS est revue à la hausse en raison de la prise en charge de l'intégralité des charges de la Maison de la Solidarité et la revalorisation des participations aux écoles dans le cadre des contrats d'association. L'année 2022 a été marquée également par un nombre important de demandes de subvention, lié aux reprises d'activité par les associations de la commune.

d/ Les **atténuations de produits** sont stables puisqu'elles ne comprennent que l'attribution de compensation versée à Brest Métropole et la participation sur la loi RSU.

e/ Les **charges exceptionnelles** ne comprennent plus que les annulations sur exercices antérieurs des titres émis.

2.2 Charges de fonctionnement : Structure

En K€	2019	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	22%	20%	23%	25%
012 - Charges de Personnel	46%	47%	48%	47%
65 - Autres Charges Courantes	16%	17%	12%	13%
014 - Atténuation de Produits	15%	16%	16%	15%
67 - Charges Exceptionnelles	1%	0%	1%	0%
68 - Dotation aux provisions	0%	0%	0%	0%
TOTAL GENERAL (hors 66)	100%	100%	100%	100%

3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne : Montants en K euros

	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 Estimation	BP 2022
Recettes de fonctionnement	12 592	12 297	12 427	13 195	12 978
- Dépenses de fonctionnement	10 790	10 196	10 515	11 302	11 653
= EPARGNE de GESTION	1 802	2 101	1 913	1 893	1 324
%	14.31%	19.09%	15.39%	14.35%	10.21%
- Intérêts des emprunts	-96	-127	-115	-101	-103
= EPARGNE BRUTE	1 706	1 974	1 798	1 792	1 221
%	13.54%	16.05%	14.47%	13.58%	9.41%
- Remboursement du capital	-533	-525	-785	-791	-801
= EPARGNE NETTE	1 173	1 449	1 013	1 001	421
%	9.31%	12.83%	8.15%	7.59%	3.24%

4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des investissements en 2022 (au 30/11/2022) est de 3 624K€ réparti sur les opérations majeures suivantes :

- Report 2021 pour 1 019K€
- Culture pour 116K€
- Divers bâtiments pour 113K€
- Edifices religieux pour 152K€
- Ports pour 32K€
- Equipements techniques pour 70K€
- Scolaire et restauration pour 103K€
- Equipements sportifs pour 63K€
- Transition écologique pour 75K€
- Informatique pour 111K€
- Cadre de vie pour 53K€
- Groupe Scolaire Mona Ozouf pour 845K€
- Centre fédéral de skate pour 853K€

5. ETAT DE LA DETTE

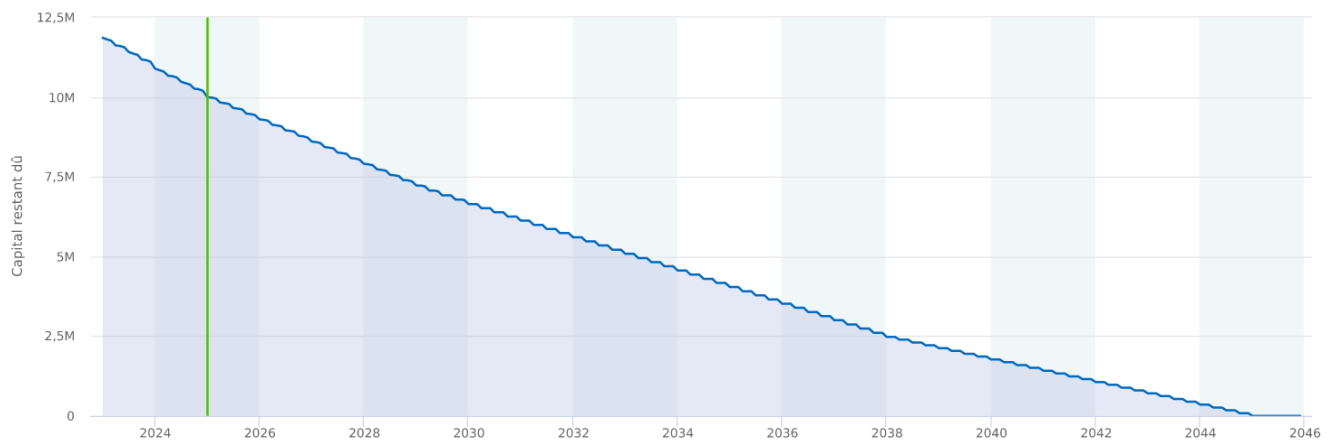
Le montant de l'encours de la dette au 31 Décembre 2022 s'élève à 11 877K€.

Fin 2022, la collectivité a décidé de recourir à un emprunt de 2 500K€ à taux fixe de 3,09% sur 15 ans.

Le taux d'intérêt moyen de la collectivité est de 1,03% sur tous les emprunts précédents.

Tableau récapitulatif de l'état de la dette de 2019 à 2024

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Encours de dette	2 978 063	10 932 070	10 167 873	11 876 963	10 913 184	10 000 000
Montant du capital versé	532 675	525 193	784 997	790 910	963 779	913 184
Montant des intérêts versés	96 274	127 289	117 143	100 738	163 577	141 832



Sources : Taelys

ENJEUX ET ORIENTATIONS

Malgré une période d'incertitudes multiples et afin de tenir un engagement, il est proposé une prospective à 10 ans incluant l'année 2022.

Les hypothèses retenues sont réalistes et reposent sur les connaissances actuelles. Elles ont pour objectif d'éclairer le Conseil Municipal sur le maintien d'une situation budgétaire saine jusqu'en 2031 sans aucunement préjuger du résultat des élections à venir.

PROSPECTIVES 2022-2031

Les prospectives ont été réalisées sur 10 ans compte tenu d'un contexte chargé d'incertitudes.

- Une **politique fiscale** inchangée :
 En matière de **taxe d'habitation** (TH), en 2023, seuls les contribuables de résidence secondaire y sont soumis.
 Concernant la **taxe foncière** (TF), les deux taux restent inchangés. Seules les évolutions de bases apportent un produit fiscal supplémentaire.

	2021	2022	2023	2024
Taxe habitation (résidences secondaires)	20.85%	20.85%	20.85%	20.85%
Foncier non bâti	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%
Foncier bâti	38.82%	38.82%	38.82%	38.82%

- Un **effort financier** est demandé aux services sur leurs dépenses à caractère général. Les services doivent distinguer les dépenses incompressibles et courantes des dépenses nouvelles.

1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1 Produits de fonctionnement : montants en K€

En K€	estim 2022	Prévi 2023	Prévi 2024	Prévi 2025	Prévi 2026	Prévi 2027	Prévi 2028	Prévi 2029	Prévi 2030	Prévi 2031
70 – Produits d'exploitation	1 310	1 344	1 368	1 393	1 418	1 444	1 470	1 497	1 525	1 553
73 – Impôts et taxes	9665	9 975	10 341	10 627	10 824	11 024	11 228	11 437	11 649	11 866
74 – Dotations et Participations	1 629	1 694	1 584	1 574	1 564	1 554	1 544	1 534	1 524	1 514
75 – Autres Prod. Gestion courante	529	141	151	153	156	159	162	166	169	172
013 – Atténuation de Charges	53	55	30	30	30	30	30	30	30	30
77 – Produits exceptionnels	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RRF	13 195	13 208	13 474	13 778	13 992	14 211	14 435	14 664	14 897	15 135
% évolution		0,1%	2,01%	2,26%	1,55%	1,64%	1,58%	1,59%	1,59%	1,60%

a) Produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** regroupent les recettes liées à la facturation des services (centres de loisirs, cuisine, Avel Vor ...), les fréquentations sont en forte hausse les mercredis au sein de Mona Ozouf. Ces produits concernent également la refacturation du personnel mis à disposition du CCAS.

Les recettes produites par les services sont évolutives d'une année à l'autre, et tiennent compte du contexte économique global.

b) Impôts et taxes

Les **recettes de fiscalités** sont fondées sur le maintien des taux actuels d'imposition de la responsabilité de la collectivité. En revanche la réévaluation annuelle est fixée par la loi de finances sur le taux d'inflation appliqué aux bases. De manière prudente les hypothèses retenues, à savoir 4% entre 2022 et 2023, 3% entre 2023 et 2024 et enfin 2% sur les autres années. Ces pourcentages tiennent compte d'une évolution de 1% des bases physiques.

La **dotation de solidarité communautaire** et le **Fonds de Péréquation InterCommunal** ne sont pas modifiés par rapport à 2022.

Les recettes de **TLCFE et de TLPE** sont fixées sur la moyenne des exercices précédents.

Et enfin les **droits d'enregistrement** sont budgétés à 350.000€ pour tenir compte du très fort ralentissement des ventes sur la commune après une année 2021 exceptionnelle.

c) Dotations, subventions et participations

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

Les dotations (DGF et DNP) sont écrêtées chaque année sur le même rythme que les années précédentes, soit une moyenne de 10.000€ par an.

Les **subventions de fonctionnement** sont stabilisées sur leur tendance des dernières années, soit une moyenne de 387K€

Les exonérations sont basées sur le montant perçu en 2021 (année de référence suite aux réformes sur la TH).

d) Autres produits de gestion courante

Les **autres produits de gestion courante** regroupent les loyers des bâtiments dont la commune est propriétaire. Les recettes liées à ces loyers sont établies sur les baux encore en vigueur.

Concernant la location des salles de l'Avel Vor, les recettes sont établies sur une reprise des activités de location au rythme d'avant la COVID.

e) Atténuation de charges

Les **atténuations de charges** (remboursements sur rémunérations du personnel) sont basées sur un produit annuel de 30K€. A l'exception de l'année 2023 où un complément de 25K€ est effectué. Cela correspond à la dernière année du subventionnement du poste de Conseiller Numérique.

f) Produits exceptionnels

Le **produit exceptionnel** ne concerne que les annulations de mandat sur les exercices antérieurs, dans la nomenclature M57.

2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : Montants en K€

En K€	Esti 2022	Prévi 2023	Prévi 2024	Prévi 2025	Prévi 2026	Prévi 2027	Prévi 2028	Prévi 2029	Prévi 2030	Prévi 2031
011 – Charges à caractère général	2 841	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
012 – Charges de Personnel	5 356	5 450	5 450	5 450	5 450	5 450	5 450	5 450	5 450	5 450
65 – Autres Charges Courantes	1 418	1 412	1 412	1 412	1 412	1 412	1 412	1 412	1 412	1 412
014 – Atténuation de Produits	1 685	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690
67 – Charges Exceptionnelles	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
TOTAL GENERAL (hors 66)	11 302	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556
% évolution		2,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

a) Les charges à caractère général

Cette projection est fondée sur une dépense bornée à 3.000.000€ annuels. Elle tient compte de l'explosion des coûts de l'énergie (gaz et électricité) et l'adoption d'un plan de sobriété énergétique permettant de maîtriser les consommations (réduction de période de chauffage, baisse des thermostats de 1 à 2°C, ...).

Les hausses des denrées alimentaires sont également prises en compte.

Il a été demandé aux services de préparer leurs budgets sur ces exercices en deux parties, d'un côté les dépenses nécessaires et indispensables et de l'autre les dépenses nouvelles (nouveaux projets, réorganisation, ...)

Les dépenses de 2022 sont estimées à environ à 2.841K€ en fin d'exercice.

b) Les charges de personnel

Les dépenses de personnel sont bornées à 5.450.000€ annuels sur toute la période.

Un retour à la normale dans les écoles devrait dégager 180.000€. Par ailleurs, les départs en retraite vont se succéder sur cette période et les remplacements sont de manière générale moins coûteux.

Les dépenses de 2022 sont estimées à environ à 5.356K€ en fin d'exercice.

c) Les autres charges de gestion courante

Les dépenses de ce chapitre sont bornées à 1.412.000€.

Elles comprennent les indemnités des élus sur la base de l'enveloppe actuelle, les forfaits des écoles en tenant compte de la réévaluation prévue, la subvention versée au CCAS, les subventions aux associations maintenues globalement à hauteur de l'enveloppe 2022.

d) Les atténuations de produits

Les atténuations de produits concernent deux dépenses, l'attribution de compensation à la suite des charges transférées à la Métropole et le prélèvement de la loi SRU.

Ces deux dépenses sont figées à leur montant de 2022.

e) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont exclusivement composées des possibles annulations de titres sur exercices antérieurs

3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne :

K €	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Recettes de fonctionnement	13 195	13 208	13 474	13 778	13 992	14 211	14 435	14 664	14 897	15 135
- Dépenses de fonctionnement	11 302	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556	11 556
= EPARGNE de GESTION	1 893	1 652	1 918	2 222	2 436	2 655	2 879	3 108	3 341	3 579
%	14.35%	12.51%	14.23%	16.13%	17.41%	18.68%	19.94%	21.19%	22.43%	23.65%
- Intérêts des emprunts	-101	-164	-304	-316	-430	-424	-392	-359	-331	-303
= EPARGNE BRUTE	1 792	1 488	1 614	1 906	2 006	2 231	2 487	2 749	3 010	3 276
%	13.58%	11.27%	11.98%	13.83%	14.34%	15.70%	17.23%	18.75%	20.21%	21.65%
- Remboursement du capital	-791	-963	-1 198	-1 049	-1 192	-1 235	-1 218	-1 118	-1 058	-1 058
= EPARGNE NETTE	1 001	525	416	857	814	996	1 269	1 631	1 952	2 218
%	7.59%	3.97%	3.09%	6.22%	5.82%	7.01%	8.79%	11.12%	13.10%	14.65%
Réserve de fonctionnement N-1	400	485	250	235	70					

4. INVESTISSEMENTS – PPI :

En K€	Montant budgété
Reste à réaliser 2022	2 214
2023	7 815
2024	3 679
2025	6 054
2026	4 324
2027	1 714
2028	714
2029	714
2030	2 314
2031	714
Reste à affecter	7 800
TOTAL	38 056

Le détail par opération est annexé dans un tableau récapitulatif

Le besoin de financement :

Financements des investissements	: 38 056 K€	
Autofinancement	9 581	25%
Cessions	107	0%
Subventions	5 266	14%
FCTVA	6 730	18%
Reports Excédents N-1	7 155	19%
Emprunts	9 217	24%
Total 2022 – 2031	38 056 K€	100%

Capacité de désendettement :

Il faut noter que le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) a tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement en augmentation.

Il est important de rappeler que le seuil d'alerte est fixé à 12ans

Capacité de désendettement	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombres d'années	5,42	7,59	7,96	7,99	7,96	6,87	5,68	4,74	3,98	3,34

ANNEXE : FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 31 octobre 2022

	Titulaires et stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels remplaçants, occasionnels*	TOTAL
Nombre de personnes physiques	98	6	64	168
dont temps complet et partiel	79	6		85
dont temps non complet	19			19
En équivalent temps plein	94,67	5,9		100,57

*paie du mois d'octobre 2022

Source : [service RH](#)

L'année 2022 est marquée par cinq titularisations et une stabilisation du nombre de poste occupé par des contractuels permanents. Les besoins en contractuels remplaçants et occasionnels sont aussi stables par rapport à 2021.

Un point notable est également, la part plus importante d'agent à temps complet ou partiel par rapport à 2021, + 13%.

Quotité de temps de travail

	100%	< à 50%	50% à 79%	80% à 99%	TOTAL
Femme	51		2	18	71
Homme	24		1	2	27
Total général	75	0	3	20	98
Dont temps partiel	0	0	0	4	4

En 2022, il y a un agent en moins à temps partiel que fin 2021, un nouvel agent est parti en disponibilité, un agent a quitté la collectivité grâce à la rupture conventionnelle.

Répartition par catégorie

	Titulaires et stagiaires		Contractuels permanents		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	
A	5	1	1	1	8
B	12	4	1	3	20
C	54	22	0	0	76
Total général	71	27	2	4	104

Les catégories d'encadrement (A et B) représentent 27 % des effectifs soit une légère baisse par rapport à 2021, où ils représentaient 31%.

Les femmes représentent plus de 68 % de l'encadrement.

Evolution des frais de personnel

	2019	2020	2021
Frais de personnel	4 974 962€	5 017 281€	5 081 012
Evolution en %		0,85 %	1,27%

En 2021, les dépenses de personnel représentaient environ 45,7 % des dépenses de fonctionnement.
L'année 2022 suit la même tendance

Les frais de personnel évoluent au fil des ans : réforme statutaire, GVT, indemnité de fin de contrat pour les CDD de moins d'un an, augmentation du « forfait animateurs », évolution de l'organisation, des métiers et enfin, les différentes augmentations du SMIC et celle du point d'indice.

La collectivité est auto-assureur sur les congés de maternité et les congés de longue maladie, ajouté à cela le coût du remplacement.

Prospectives

En 2023, un départ à la retraite rétroactif au 1^{er} janvier 2022 sera effectif, deux départs à la retraite pour invalidité et enfin, quelques agents se questionnent sur leur éventuel départ courant 2023.

La mise en place des 1607h engendre également une augmentation de la masse salariale avec la revalorisation des chèques déjeuners et la monétisation des jours d'ancienneté.

Comme vu au Comité technique de novembre 2022, au moins trois postes vont permettre à la collectivité de nommer sur les prochains mois des contractuels en stagiairisation (informatique et CCAS).